



HR Sprint

Plan de paie du

16 avril 2021

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : Décembre 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 16 avril 2021

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

cegid

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 avril 2021.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	16 avril 2021
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	5
1.1. Plan de paie	5
1.2. Informations.....	5
1.3. Préconisations	5
2. Points d’attention utilisateur.....	7
3. Valeurs 2021	8
3.1. Taxes sur les salaires.....	8
3.2. Chèque santé.....	8
4. DSN.....	10
4.1. Vendeur à domicile indépendant (VDI)	10
4.2. Composant de base assujetti 07 Plafond de sécurité sociale appliquée.....	10
4.3. Transfert CP vers PERCO – Assiette déplafonnée et plafonnée	10
4.4. Assiette de contribution libératoire.....	12
5. Activité partielle	14
5.1. Report de la baisse du taux de l’indemnité légale du salarié au 1 ^{er} mai 2021	14
5.2. Plafond de cotisation et indemnité complémentaire soumise à cotisation	18
5.3. Apprenti ou contrat de professionnalisation	21
6. Plafond de cotisation - Prorata jours calendaires	23
7. Taxes sur les salaires	24
7.1. Prorata TVA.....	24
7.2. Taux DOM TOM	25

8. Apprenti cadre : APEC <0.79 SMIC	30
9. CSG-CRDS sur CSG CRDS Participation et Intéressement.....	31
10. Assiette taxe parafiscale stagiaire	32
11. Monétisation CP vers PERCO net	33
12. Absence heures congés payés	36
13. KBs des plans de paie précédents	38

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16042021,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Paie

- Paramètres
- Salarié
- Caractéristique
- Génération con
- N4DS
- Préférences**
- Formation
- Interface
- Compléments
- Autres
- DUE dématériel
- IJSS & maintien
- eRH
- DSN

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Cumul édité en bas de bulletin

Absence 1

Acquis

Pris

Absence 2

Acquis

Pris

Absence 3

Acquis

Pris

Absence 4

Acquis

Pris

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1

Libellé

Champ 2

Libellé

Champ 3

Libellé

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Eléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie

Libellé des rubriques

Mode d'impression rubriques

Mode de saisie des rubriques

Calendrier

Edité en Gestion en heures

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo

Nb de zones libres montant

DUCS

Factorisation

Gestion des Accidents du travail

Activer la gestion des accidents du travail

Activer la gestion automatique des MAJs

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Valeurs 2021	P8
DSN	P10
Activité partielle	P14
Plafond de cotisation - Prorata jours calendaires	P23
Taxes sur les salaires	P24
Apprenti cadre : APEC <0.79 SMIC	P30

3. VALEURS 2021

3.1. Taxes sur les salaires

Mise à jour des seuils de la taxe sur les salaires applicable au 01/01/2021

Code	Libellé	Date de validité
0871	2ème seuil annuel taxe salaires DF	01/12/2020
0870	1er seuil annuel taxe salaires DF	01/12/2020
0071	2ème seuil annuel taxe sur salaires	01/01/2021
0070	1er seuil annuel taxe sur salaires	01/01/2021

Notice 2501

3.2. Chèque santé

Mise à jour du montant de référence du versement santé applicable au 01/01/2021 (élément national 4402)

Eléments nationaux : Assiette Min chèque santé

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	4402
Libellé	Assiette Min chèque santé
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Assiette Min chèq
Valeur	17,8400
Valeur en Alsace Moselle	5,9500
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input checked="" type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Arrêté du 11 mars 2021 au JO du 26 mars 2021

4. DSN

4.1. Vendeur à domicile indépendant (VDI)

Ajout du code **09 - Vendeur à domicile indépendant (VDI)** dans la liste des complément PCS

Complément PCS :	
Abrégé	
06	Représentant exclusif
07	Représentant multiscarte
08	Autre représentant
09	Vendeur à domicile indépendant (VDI)

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p21v01/>

4.2. Composant de base assujetti 07 Plafond de sécurité sociale appliquée

Cette information n'est pas attendue par la MSA. Elle occasionne une anomalie non bloquante auprès de la MSA. Pour éviter ce point, nous modifions la fonction **BV12 Bulletin cumul composant 07** qui devient :

Paramétrage d

Prédéfini: CEGID Code: BV12 Libellé: Cumul composant 07

Résultat attendu: Numérique Thème DSN: <<Tous>> Libellé abrégé: Cumul composant 0

Commentaire:

Ligne n°	01	IF (FSA PSE MSA <> SAT X) THN
	02	CUM 30 ELS SAT

4.3. Transfert CP vers PERCO – Assiette déplafonnée et plafonnée

Pour une meilleure alimentation des bases assujetties Assiette déplafonnée et Assiette plafonnée, nous modifions les fonctions permettant de les alimenter :

BA04 Assiette brute déplafonnée

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini: CEGID Code: BA04 Libellé: Assiette brute déplafonnée

Résultat attendu: Numérique Thème DSN: Base assujettie Libellé abrégé: Assiette brute dé

Commentaire

Ligne n°: 01

01	CUM 40 + COB 4920 -
02	CUM Z87 + REM 70B0

BA02 Assiette brute plafonnée 2/2

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini: CEGID Code: BA02 Libellé: Assiette brute plafonnée 2/2

Résultat attendu: Numérique Thème DSN: Base assujettie Libellé abrégé: Assiette brute pl

Commentaire

Ligne n°: 01

Condition: SI

Parenthèse début: (

01	IF (REM 70B0 = SAT) THN
02	AFN BA00 ELI
03	(AFN BA00 >= CUM 30) THN
04	AFN BA00 ELI
05	(AFN BA00 + REM 70B0)
06	<= CUM 30 THN
07	(AFN BA00 + REM 70B0) ELS
08	CUM 30

BA00 Assiette brute plafonnée ½

Ligne n°	01	01	CUM Z51 + CUM Z50 +
		02	CUM Z52

4.4. Assiette de contribution libératoire

Pour vous permettre d'alimenter en DSN la base assujettie 25 – Assiette de contribution libératoire, nous créons le cumul Z94 Assiette contribution libératoire :

Nous modifions la fonction BA40 Assiette contribution libératoire qui devient :

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini: CEGID Code: BA40 Libellé: Assiette contribution libératoire
 Résultat attendu: Numérique Thème DSN: Base assujettie Libellé abrégé: Assiette libérato

Commentaire

Ligne n°: 01
 Condition:
 Parenthèse début: 30
 Premier opérande: Cumul Z94

01	CUM Z94
----	---------

5. ACTIVITE PARTIELLE

5.1. Report de la baisse du taux de l'indemnité légale du salarié au 1^{er} mai 2021

Modification de la table dynamique 842 Activité partielle Taux indemnité salarié applicable au 01/04/2021

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/04/2021

Critère d'entrée 1 : Nature du critère : Eléments nationaux 029 Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2 : Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,7
2	Secteurs protégés (baisse de CA<80%)	0,7
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,7
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,7
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 80% mir	0,7

Au 01/05/2021

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/05/2021

Critère d'entrée 1
 Nature du critère : Eléments nationaux 029 --- Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2
 Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,6
2	Secteurs protégés (baisse de CA<80%)	0,7
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,7
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,7
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 80% mir	0,7

Au 01/06/2021

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/06/2021

Critère d'entrée 1 : Nature du critère : Eléments nationaux 029 Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2 : Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,6
2	Secteurs protégés (baisse de CA<80%)	0,6
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,7
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,7
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 80% mir	0,7

Mise à jour de l'élément national **0619 Activité Partielle % Indemnisation** au 01/04/2021

Eléments nationaux : Activité Partielle % Indemnisation

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0619
Libellé	Activité Partielle % Indemnisation
Date de validité	01 avr. 2021
Libellé abrégé	Activité Partiel
Valeur	0,7000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Création de l'élément national **0619 Activité Partielle % Indemnisation** au 01/05/2021

The screenshot shows a window titled 'Eléments nationaux : Activité Partielle % Indemnisation'. It contains a form with the following fields and values:

Prédéfini	CEGID
Code	0619
Libellé	Activité Partielle % Indemnisation
Date de validité	01 mai 2021
Libellé abrégé	Activité Partielle
Valeur	0,6000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Décret n° 2021-347 et 2021-348 du 30 mars 2021

5.2. Plafond de cotisation et indemnité complémentaire soumise à cotisation

La circulaire DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 prévoit qu'en cas de fermeture temporaire de l'entreprise ou de recours au temps partiel le plafond devait être réduit en application des règles de droit commun. Ces règles ne s'étaient toutefois pas appliquées faute de recours effectif à l'Activité Partielle.

Le BOSS (Bulletin Officielle de la Sécurité Sociale) modifie un point, par cohérence avec l'ensemble des règles de calcul du plafond : si l'employeur verse des indemnités complémentaires d'activité partielle soumises au moins pour partie à cotisations de sécurité sociale, le plafond n'est pas proratisé au titre de l'activité partielle.

Nous appliquons donc ce point en apportant le paramétrage suivant :

Création de l'élément national **0598 BOSS Activité partielle**

Eléments nationaux : BOSS Activité partielle

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 0598

Libellé: BOSS Activité partielle

Date de validité: 01 avr. 2021

Libellé abrégé: BOSS Activité par

Valeur: 1,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Général

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire

Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Création du cumul **A76 IC Activité partielle soumises**

Cumuls : A76 IC Activité partielle soumises

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: A76

Libellé: IC Activité partielle soumises

Nom court: IC Activité parti

Thème: Salaires

Période RAZ: Fin Exercice Social

Cumul monétaire

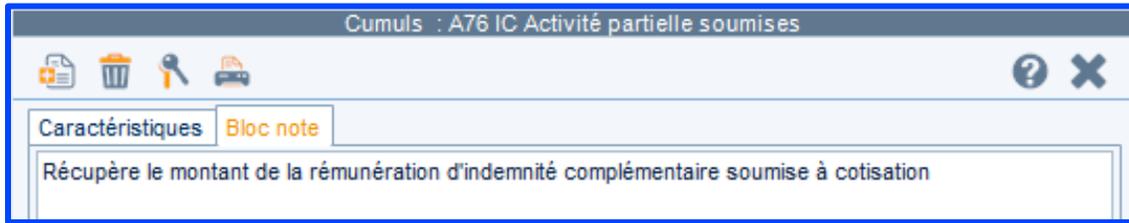
Type coefficient: <Aucun>

Coefficient: ...

Type d'alimentation du cumul

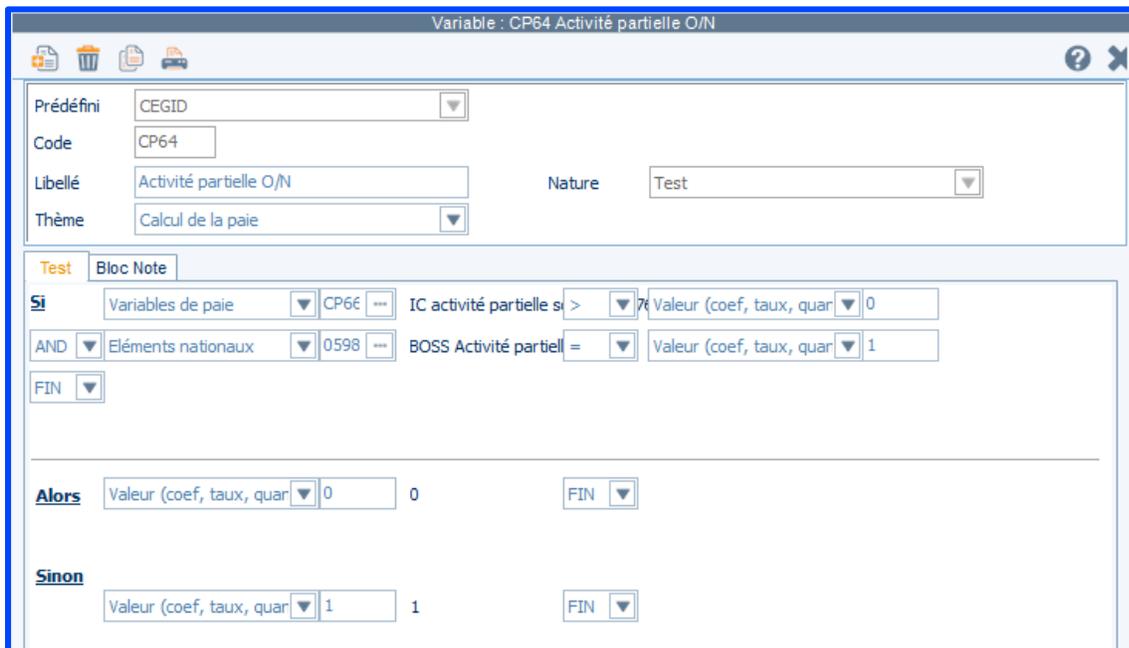
Par une rémunération: Par le montant salarial

Par une cotisation: <<Aucun>>



Création des variables de paie :

CP64 Activité partielle O/N



Modification des variables de paie pour prendre en compte les variables de paie ci-dessus

CF38 Nb de jours calendaires motifs 4

Variable : CF38 Nb de jours calendaires motifs

Prédéfini : CEGID

Code : CF38

Libellé : Nb de jours calendaires motifs Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	CF4€	Abs activité partielle XX4 *
Variables de paie	CP6€	Activité partielle O/N +
Variables de paie	CF4€	Abs activité partielle XX0 *
Variables de paie	CP6€	Activité partielle O/N FIN

CNK2 Plafond prévoyance

Variable : CNK2 Plafond prévoyance

Prédéfini : CEGID

Code : CNK2

Libellé : Plafond prévoyance Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	0240	Total plafond SS +
Variables de paie	CNK€	Plafond prévoyance 2 *
Eléments nationaux	0623	Cotisation prévoyance APA O/N *
Variables de paie	CP6€	Activité partielle O/N FIN

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/actualites.html?displayTab=actualites-du-boss>

5.3. Apprenti ou contrat de professionnalisation

Si ce taux est habituellement inférieur au SMIC : son indemnité d'AP correspond en fait à son taux horaire habituel ;

Si ce taux est habituellement supérieur ou égal au SMIC : son indemnité d'AP vaut 0,70 X taux horaire avec un plancher de 8,11 €, donc comme dans le droit commun.

(ord. 2020-346 du 27 mars 2020, art. 4 modifié).

Actuellement, notre test était sur le montant du plancher. Nous le modifions en remplaçant la variable de paie **CNI0 Tx horaire activité partielle 2020** par l'élément national **0011 SMIC Horaire** dans la variable de paie **4172 Tx horaire Activité Partielle** qui devient :

Variable : 4172 Tx horaire activité partielle

Prédéfini: CEGID

Code: 4172

Libellé: Tx horaire activité partielle Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0034 Taux horaire de base < Eléments nationaux 0011 SMIC Horaire

AND Variables de paie 0094 Catégorie DUCS = Valeur (coef, taux, quar 3

OR Variables de paie CNI2 Taux contrat pro (As <> Valeur (coef, taux, quar 0

AND Variables de paie 0034 Taux horaire de base < Eléments nationaux 0011 SMIC Horaire FIN

Alors Variables de paie 0034 Taux horaire de base FIN jours

Sinon Valeur (coef, taux, quar 1 1 * Variables de paie CNI0 Tx horaire activité par

FIN

6. PLAFOND DE COTISATION - PRORATA JOURS CALENDAIRES

Pour prendre en compte correctement les éléments ci-dessus, nous déplaçons les rubriques permettant le prorata en jours calendaires du plafond.

Ainsi, la rémunération **37Z4 Prorata Plafond calculé** est remplacée par la rémunération **8806 Prorata Plafond calculé** dans les profils ci-dessous :

Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Périodicité	012	Plafond mensuel		CEGID
Périodicité	013	Plafond temps partiel (heures)		CEGID
Périodicité	015	Plafond Multi employeur		CEGID
Périodicité	226	Plafond cachets		CEGID
Périodicité	414	Plafond cachets cadre (SS/retraite)		CEGID

Par ailleurs, nous remplaçons les rémunérations ci-dessous :

- **3324 Abs activité partielle reduction** par la rémunération **87Z6 Abs activité partielle reduction** dans les profils **AP8 Activité Partielle Longue Durée 20** et **JP6 Activité Partielle (réduction)**
- **3326 Abs activité partielle fermeture** par la rémunération **87Z8 Abs activité partielle fermeture** dans les profils **JP2 Activité Partielle (fermeture)** et **JP4 Activité Partielle Formation (ferme**

7. TAXES SUR LES SALAIRES

7.1. Prorata TVA

Il vous est donné la possibilité de personnaliser le taux de prorata TVA jusqu'au niveau de chaque salarié.

Pour cela, il est créé les éléments suivants :

Élément national **0602 Prorata TVA Taxe sur salaire**

Eléments nationaux : Prorata TVA Taxe sur salaire

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID
Code	0602
Libellé	Prorata TVA Taxe sur salaire
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Prorata TVA Taxe
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Eléments nationaux : Prorata TVA Taxe sur salaire

Commentaire

A personnaliser pour les salariés ayant un taux de prorata TVA différent de celui de l'établissement.
 Personnalisable jusqu'au niveau salarié.
 Saisir le taux correspondant sous la forme 60% saisir 60, 30% saisir 30.

Principes de fonctionnement

Soit un établissement dont le prorata TVA renseigné est de 100% (non soumis à TVA)

Alors, dans les informations sociales de l'établissement est indiqué en prorata TVA 100 :

Etiquette : Etablissement : 001 CBRH PAIE

Caractéristiques | Profils | Congés Payés | Règlements | DADS | DSN

Numéro MSA : Autre numéro :

Horaire de référence établissement :

% Prorata TVA :

Exemples :

L'élément national 0602 n'est pas personnalisé

Dans ce cas-là, c'est le prorata saisi au niveau de l'établissement qui s'applique.

Pour un salarié, ayant une rémunération de 100000 euros, le 1^{er} bulletin ressort ainsi :

9200	Taxe sur les salaires Taux normal	100 000,00			4,25	4 250,00
9202	Taxe sur les salaires 1er taux	7 993,00			4,25	339,70
9204	Taxe sur les salaires 2ème taux	83 987,00			9,35	7 852,78

L'élément national 0602 est personnalisé à 50 (50%) pour le salarié

9200	Taxe sur les salaires Taux normal	50 000,00			4,25	2 125,00
9202	Taxe sur les salaires 1er taux	3 996,50			4,25	169,85
9204	Taxe sur les salaires 2ème taux	41 993,50			9,35	3 926,39

On constate que l'assiette de la Taxe sur salaire et les seuils ont été divisés par 2 par rapport à ceux avec la valeur de l'établissement.

7.2. Taux DOM TOM

Par exception, les taux majorés ne sont pas applicables dans les **départements d'outre-mer**. Quant au taux normal, il s'élève à 2,55 % en Guyane et à Mayotte et à 2,95 % dans les autres départements (Guadeloupe, Martinique et Réunion).

Création des éléments nationaux suivants :

0603 Taxes sur salaires DOM-TOM : il permet de déclencher les taux des DOM TOM. Il faut le dupliquer avec la valeur 2 ou 3 pour avoir les cotisations DOM TOM

0604 Taux Guyane / Mayotte : valeur 2.55%

0605 Autres DOM-TOM : valeur 2.95%

Création de la table dynamique 060 Taux normal Taxes sur salaire.

Table dynamique : 060 Taux normal Taxes sur salaire

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 060

Libellé : Taux normal Taxes sur salaire

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Elément national Date de validité : 01/01/2010

Critère d'entrée 1
 Nature du critère : Eléments nationaux 060 Taxes sur salaires ... Sens =

Critère d'entrée 2
 Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

	Taxes sur salaires DOM-TOM	Libellé	Résultat
1		Taux métropole	0072
2		Guyane / Mayotte	0604
3		Autres DOM TOM	0605

Création de la variable de paie 1600 Taxes sur salaires Métropole

Variable : 1600 Taxe sur les salaires métropole

Prédéfini: CEGID
 Code: 1600
 Libellé: Taxe sur les salaires métropole
 Nature: Test
 Thème: Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Variables de paie C16C Test prorata TVA = Valeur (coef, taux, quar) 1
 AND Eléments nationaux 0603 Taxes sur salaires DC = Valeur (coef, taux, quar) 0
 FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

Cette variable de paie sert de critère d'application dans les cotisations de taux majorées.

Modification du bloc note de la cotisation 9200 Taxe sur les salaires Taux normal et 9220 Taxe sur les salaires Taux normal

Cotisations : 9200 Taxe sur les salaires Taux normal

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 9200

Libellé Taxe sur les salaires Taux normal

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Taxe sal Tx norm. Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme Taxe sur les salaires Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application C160

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Prorata TVA : possibilité de personnaliser le prorata au niveau des salariés = élément national 0602 Prorata TVA Taxe sur salaire.
 Taux applicable : valeur de l'élément national 0603 à 0 : taux de la métropole
 Pour les DOMs, indiquer en valeur 1 et saisir la valeur désirée dans l'élément national 0603.

Bulletin simplifié

Code de regroupement 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 9220 Taxe sur les salaires Taux normal

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 9220

Libellé: Taxe sur les salaires Taux normal

Nature: Cotisation Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: Taxe sal Tx norm. Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: Taxe sur les salaires Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: C160

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Prorata TVA : possibilité de personnaliser le prorata au niveau des salariés = élément national 0602 Prorata TVA Taxe sur salaire.
 Taux applicable : valeur de l'élément national 0603 à 0 : taux de la métropole
 Pour les DOMs, saisir la valeur désirée dans l'élément national 0603.

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

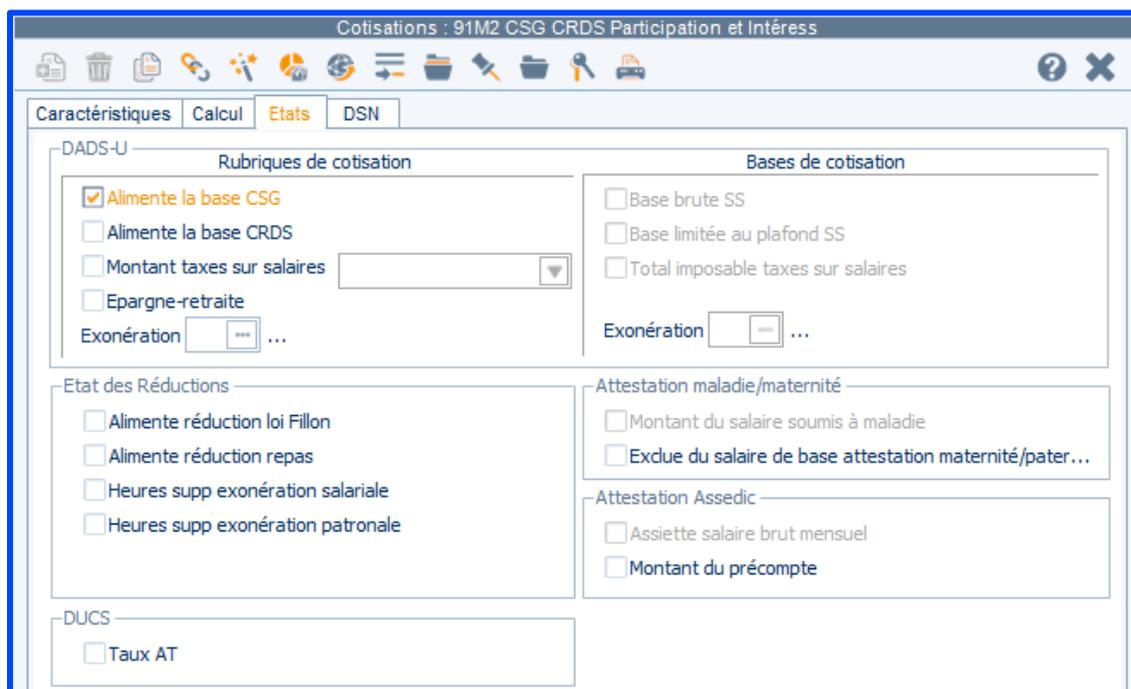
8. APPRENTI CADRE : APEC <0.79 SMIC

Les apprentis cadres ne sont pas exonérés de la part salariale. Nous indiquons donc l'élément national 0519 APEC part salariale TA en part salariale des cotisations suivantes :

Cotisation	Libellé
79C2	APEC 0/4 PSS < 0.79 SMIC
79C6	APECITA 0/4 PSS < 0.79 SMIC
79D0	APECITA 0/1 PSS < 0.79 SMIC

9. CSG-CRDS SUR CSG CRDS PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

Les cotisations 9102 CSG CRDS Participation et Intéress et 91M2 CSG CRDS Participation/Intéress MSA sont dorénavant cochées Alimente la base CSG.



Ainsi, elles seront correctement reprises au niveau du journal de paie.

10. ASSIETTE TAXE PARAFISCALE STAGIAIRE

Nous modifions l'assiette des cotisations parafiscales (formation continue, taxe d'apprentissage et participation construction) pour les stagiaires. Nous ajoutons le cumul **Z53 Impact Taxes parafiscales** en retenue de la gestion associée de la rémunération **5004 Gratification Dads U sommes exo**.

11. MONÉTISATION CP VERS PERCO NET

Pour permettre au salarié de connaître le montant net versé sur son PERCO, nous créons la rémunération **70B2 CP vers PERCO net**.

The screenshot shows the configuration window for a remuneration element in Cegid HR. The window title is "70B2 CP vers PERCO net". The "Caractéristiques" tab is active, showing the following settings:

- Prédéfini:** CEGID
- Code:** 70B2
- Libellé:** CP vers PERCO net
- Nom court:** CP vers PERCO
- Thème:** Retenues sur Salaires
- Activité:** <Toutes>
- Rubrique imprimable sur le bulletin
- A exclure du calcul du maintien
- A exclure du calcul de la paie à l'envers
- Participe au calcul des IJSS
- A ajouter dans le coût global du salarié

Below the settings, there is a text box containing the description: "Monétisation des jours de congés payés pris vers un PERCO" and "Montant net". At the bottom, a note states: "A utiliser avec la cotisation 9104 CSG CRDS s/Versement Plan."

Variable de paie CP50 CP vers PERCO net

Nous ajoutons la rémunération 70B2 au groupe de rubriques liées 1056 Transfert CP vers PERCO.

Nous renommons la rémunération 70B0 en CP vers PERCO brut.

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			2 000,00	
TOTAL BRUT				2 000,00	
SANTE					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 000,00				140,00
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES					
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles	1 000,00				11,00
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles	2 000,00				22,00
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	2 000,00	6,9000	138,00		171,00
Sécurité sociale déplafonnée	2 000,00	0,4000	8,00		38,00
Complémentaire Tranche 1	3 000,00	4,6400	139,20		161,40
FAMILLE - SECURITE SOCIALE					
Famille	2 000,00				69,00
ASSURANCE CHOMAGE					
Chômage	3 000,00				126,00
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
Autres contributions dues par l'employeur	1 000,00				25,66
Autres contributions dues par l'employeur	2 000,00				59,52
CSG NON IMPOSABLES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 965,00	6,8000	133,62		
ALLEGEMENT DE COTISATION					
Exonérations de cotisations employeur	2 000,00				-255,20
CSG/CRDS IMPOSABLES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	982,50	9,7000	95,30		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 965,00	2,9000	56,99		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			571,11		568,38
NET IMPOSABLE					
70B0 CP vers PERCO brut	10,00	100,0000		1 000,00	
70B2 CP vers PERCO net				904,70	

12. ABSENCE HEURES CONGES PAYES

Nous vous donnons la possibilité de désactiver la rémunération 3212 Absence heures congés payés.

Nous modifions la variable de paie 6902 Déclenchement Horaire base <>0 en ajoutant l'élément national 0482 Désactivation Absence en heures.

Eléments nationaux : Désactivation Absence en heures	
Prédéfini	CEGID
Code	0482
Libellé	Désactivation Absence en heures
Date de validité	01 janv. 2010
Libellé abrégé	Désactivation Abs
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Variable de paie 6902 Déclenchement Absence heures CP

Variable : 6902 Déclenchement Absence heures CP

Prédéfini: CEGID

Code: 6902

Libellé: Déclenchement Absence heures CP Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Variables de paie 0005 Horaire de base paie = Valeur (coef, taux, quar) 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Eléments nationaux 0482 Désactivation Absenc

FIN

13. KBS DES PLANS DE PAIE PRECEDENTS

Plan de paie du 15 mars 2021 : [KB0031378](#)

Plan de paie du 15 février 2021 : [KB0031154](#)

Plan de paie du 21 janvier 2021 : [KB0030996](#)

Plan de paie du 15 janvier 2021 : [KB0030933](#)

Plan de paie du 6 janvier 2021 : [KB0030857](#)

Plan de paie du 16 décembre 2020 : [KB0030732](#)

Plan de paie du 16 novembre 2020 : [KB0030496](#)

Plan de paie du 16 octobre 2020 : [KB0030321](#)

Plan de paie du 16 septembre 2020 : [KB0030080](#)

Plan de paie du 10 juillet 2020 : [KB0029809](#)

Plan de paie du 16 juin 2020 : [KB0029626](#)

Plan de paie du 15 mai 2020 : [KB0029387](#)

Plan de paie du 10 avril 2020 : [KB0028912](#)

Plan de paie du 24 mars 2020 : [KB0028646](#)

Plan de paie du 17 février 2020 : [KB0028307](#)

Plan de paie du 23 janvier 2020 : [KB0028053](#)